

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TERRAIN – LE MONTAT

Accès au site

- L'accès est strictement interdit aux archers n'ayant pas suivi l'initiation au parcours dispensée par les entraîneurs ou responsables parcours.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un responsable légal.
- Les véhicules doivent circuler au pas et stationner uniquement sur les parkings prévus à cet effet.
- Les animaux sont interdits sur le site.

Avant votre arrivée

- Le plus tôt possible, prévenez de votre venue sur le groupe WhatsApp "Arc-Cahors-LeMontat".
- Le jour J envoyez un message à l'astreinte du lycée au numéro **06 31 34 10 60** pour informer de votre présence impérativement **avant votre arrivée sur le site.**
- Le réseau téléphonique est très limité sur le site..

Utilisation du parcours

- La cible n°24 doit être tirée **depuis le chemin** et en aucun cas depuis l'arrière de celui-ci.
- Il est strictement interdit d'effectuer le parcours, en totalité ou en partie, à l'envers.

Sécurité et respect du site

- Ne laissez aucun déchet sur le terrain.
- De bonnes chaussures sont indispensables, le terrain étant accidenté.
- Il est interdit de fumer et boire de l'alcool sur le parcours.
- Les barbecues sont interdits sur l'ensemble du site.

Le respect de ce règlement est indispensable pour garantir la sécurité de tous et la préservation du site.

Toutes les informations utiles sont disponible sur le site de la compagnie :
<https://arc-cahors.sportsregions.fr/>